



DIRECTEUR-RICE D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

LA PROFESSION

Par son action, le/la **directeur-riche d'établissement ou de service d'intervention sociale** répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il/elle exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Évoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il/elle exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision.

Le/la directeur-riche d'établissement ou de service d'intervention sociale exerce ses activités dans :

- les structures pour enfants ou adultes en difficulté sociale ;
- les établissements d'hébergement des personnes âgées ;
- les instituts pour enfants et adultes handicapés ;
- les services d'aide à domicile.

Il/elle élabore, conduit et veille à l'évaluation du projet d'établissement ou de service dans le respect du projet de la personne morale auquel il/elle peut contribuer et des orientations des politiques publiques, en s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Il/elle initie et développe les partenariats et le travail en réseau.

Il/elle assure le management des ressources humaines et anime les équipes et notamment l'équipe de direction. Il /elle est responsable de la gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service. Enfin, il/elle contribue à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant son expertise technique, fondée sur la connaissance du terrain et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par un diplôme, le **CAFDES**, délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) au nom du ministre des Solidarités et de la Santé.

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Service des métiers paramédicaux et du travail social
245, rue Garibaldi
69422 Lyon cedex 03
Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr
Crédits photo : Istockphoto / mise à jour janvier 2022

LES CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est ouverte aux candidats qui ont passé avec succès les épreuves de sélection inter régionales dans l'un des centres de formation agréés.

Pour se présenter aux épreuves, il faut remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de niveau 6 minimum ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ;
- être titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 5 et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de 3 ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ;
- être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Les candidats doivent s'inscrire directement auprès des centres de formation.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Les épreuves de sélection, organisées par les écoles, comprennent :

- 1) une épreuve écrite** (d'une durée de 3 heures) qui a pour objectif de vérifier les qualités d'expression écrites du candidat, ses capacités d'analyse, de synthèse et son intérêt pour les questions de société
- 2) une épreuve orale** : entretien d'une durée de 30 minutes ayant pour support une note de 4 à 6 pages rédigée au préalable par le/la candidat(e), destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession.

LES ÉTUDES

Dispensée en alternance dans l'un des 23 centres de formation, la formation se déroule sur une amplitude comprise entre 24 et 30 mois. Elle est constituée de 700 heures de formation théorique et de 510 heures de stages.

Le programme théorique est organisé autour de 4 domaines de formation (DF) :

- DF1 : élaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service ;
- DF2 : management et gestion des ressources humaines ;
- DF3 : gestion économique, financière et logistique ;
- DF4 : expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire.

L'EHESP organise les épreuves nationales de certification des trois premiers domaines. Les centres de formation organisent celle du quatrième domaine ainsi que des épreuves de contrôle continu.

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n°2007-577 du 19 avril 2007 modifié relatif au certificat d'aptitude de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale
- Arrêté du 5 juin 2007 modifié relatif au certificat d'aptitude de directeur d'établissement ou de

DREETS

Direction régionale
de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des solidarités

L'interlocuteur régional
pour les entreprises, les
salariés, les consommateurs
et les personnes vulnérables



DIRECTEUR-RICE D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

LA VAE

Le CAFDES peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités en formation). Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le/la candidat(e) est en mesure de justifier l'exercice d'au moins une activité relevant de chacune des fonctions suivantes du référentiel d'activités annexé à l'arrêté du 5 juin 2007 :

- participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation ;
- définition et conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire ;
- management, gestion des ressources humaines et communication ;
- gestion économique, financière et logistique.

Ces activités peuvent avoir été exercées dans un champ différent de celui de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le/la candidat(e) doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit 1 607 heures. Des organismes labellisés peuvent accompagner les candidats dans leur démarche VAE une fois la recevabilité acceptée. La liste de ces organismes est disponible sur le site Internet de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>, rubrique « Cohésion sociale et solidarités », puis « Formations sociales et paramédicales », puis « VAE ».

Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par le service **VAE CAFDES de l'EHPSP** à Rennes (Tél : 02 99 02 27 03)

Pour tout renseignement sur la procédure à suivre pour la VAE CAFDES:

EHPSP - Secrétariat VAE CAFDES

Tel : +33 (0) 2 99 02 27 03

E-mail : vae.cafdes@ehesp.fr

Internet : <https://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes>

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation autorisées à dispenser la formation CAFDES dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Isère	Ocellia Espace Grenoble Echirrolles	3 avenue Victor Hugo - BP 165 - 38432 ECHIROLLES CEDEX E-mail : e.thomasset@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr	04 76 09 99 74
Puy-de-Dôme	Institut Régional du Travail Sociale de la Région Auvergne (ITSRA)	62, avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : joseph.diop@itsra.net Site internet : www.itsra.net	04 73 17 01 00
Rhône	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Lyon	14 rue Berjon 69006 LYON E-mail : formation@arafdes.fr cuttat.murielle@enseis.fr Site internet : www.enseis.fr ou www.arafdes.fr	04 72 53 61 80

